



Légumes de plein champ et d'industrie



N° 02
25/04/2019



Animateur filière

Aurore TAILLEUR
FREDON Aquitaine
a.tailleur@fredon-aquitaine.org

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Légumes de plein champ et
d'industrie N°02 du
25/04/19 »



Edition Sud Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Asperge

- **Mouche des semis** : période de sensibilité, présence de dégâts en production ainsi qu'en phase végétative.
- **Taupins / Scutigérelles** : présence d'attaques importantes dans le Tursan (secteur sensible).
- **Criocères** : présence d'adultes et d'œufs sur l'ensemble des secteurs.

Carotte

- **Feuillage des carottes primeurs globalement sain.**
- **Adventices** : problématique majeure dans les parcelles de carottes primeurs.

Maïs doux

- **Les semis de maïs doux sont en cours.**
- **Vers gris** : les vols de vers gris sont en cours depuis la mi-mars. Surveillez vos parcelles !
- **Taupin** : attaques signalées en Lot-et-Garonne.
- **Adventices** : forte infestation de datura dans les Sables.

En 2019, les réseaux de surveillance pour la filière Légumes de plein champ et d'industrie seront constitués de trois niveaux :

- **Les parcelles de référence** : il s'agit de parcelles fixes sur lesquelles des observations sont réalisées régulièrement (pour chaque bulletin) selon un protocole national ;
- **Les tours de plaine** : il s'agit d'un réseau d'observateurs « experts » constitué de chefs de cultures, des techniciens de diverses structures de production ou de coopératives. Ils suivent un nombre important de parcelles et nous renseignent régulièrement sur l'état sanitaire des parcelles observées, à l'échelle de l'exploitation ou d'un secteur géographique ;
- **Le réseau de piégeage** : il s'agit d'un réseau de pièges à phéromones répartis sur l'ensemble de l'ex-région Aquitaine. L'objectif est de surveiller la présence d'insectes ravageurs et son extension géographique et également de préciser le moment d'apparition des premiers papillons (via des courbes de vol).

Asperge

• Surface renseignée

Cette semaine, 713 ha ont été renseignés : 663 ha dans les Landes et 50 ha dans le Blayais. La parcelle de référence située à Saugon (Blayais) est en cours de récolte.

Pour l'ensemble des secteurs, les récoltes se poursuivent et les premières parcelles non récoltées ont été observées (plantations 2018 + parcelles en phases végétatives).

• Etat sanitaire des cultures

○ Mouche des semis (*Delia platura*)

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Dans les Landes, des dégâts de larves de la mouche des semis sont observés sur 86 ha en récolte dont 10 ha avec présence sur plus de 5 % des turions.

Dans le Blayais, les attaques de larves de la mouche des semis sont quasi absentes (5 ha avec moins de 5 % des turions touchés), elles étaient plus importantes en début de récolte (février / mars). Des mouches des semis sont également signalées sur 30 ha sur moins de 5 % des turions.

Seuil indicatif de risque : jeune turion en cours de récolte.

Evaluation du risque :

Nous sommes en période de sensibilité puisque l'organe touché est le jeune turion. La butte peut être protégée des pontes par le bâchage et en laissant la butte découverte le moins longtemps possible. En effet, le risque de pontes dans la butte est minimisé à partir de la mise en place du bâchage.

○ Taupin

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Dans les Landes, des attaques de taupins sont signalées sur 7,5 ha en récolte dans le Tursan avec une fréquence d'attaque sur turions de 76 %, sur les parties de parcelles les plus touchées, et une intensité d'attaque de 5 %.

Seuil indicatif de risque : jeune turion en croissance.

Evaluation du risque :

Les terres noires de Chalosse et de Tursan sont très favorables à ce ravageur qui attaque les jeunes turions en croissance. Ceci est un facteur limitant pour la culture d'asperge dans ces secteurs.

○ Scutigérelle

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Dans les Landes, des attaques de scutigérelles sont signalées dans des aspergeraies en production :

- Sur 7,5 ha dans le Tursan avec une fréquence d'attaque sur turions de 80 %, sur les parties de parcelles les plus touchées. On note de 5 à plus de 80 piqûres de scutigérelles visibles par turion.
- Sur 1,8 ha dans le secteur de Pontonx-sur-l'Adour avec moins de 5 % de turions attaqués.

Seuil indicatif de risque : jeune turion en croissance.

Evaluation du risque :

Les terres noires de Chalosse et de Tursan sont très favorables à ce ravageur qui attaque les jeunes turions en croissance. Ceci est un facteur limitant pour la culture d'asperge dans ces secteurs.

o Criocère

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Dans les Landes, des adultes et des œufs de criocères sont très présents sur les parcelles en arrêt de récolte. On note leur présence sur 46 ha (non récoltés, plantations 2018) dont 5 ha avec plus d'un individu visible par mètre linéaire.

Dans le Blayais, quelques adultes sont présents sur 5 ha d'asperges vertes en récolte et non récoltées (plantations 2018).

Seuil indicatif de risque : stades juvéniles de l'asperge.

Evaluation du risque :

Il existe un seuil à partir duquel il est risqué de laisser les populations se développer sur les stades juvéniles de l'asperge. Ce seuil est estimé à 3 criocères pour 10 mètres linéaires de rang (source Adar Blayais). Ce seuil est atteint dans certaines parcelles du Blayais.



Criocère adulte + œufs sur asperge
(Crédit Photo : C. LABROUCHE - COPADAX)

o Mouche de l'asperge (*Platyparea poeciloptera*)

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Dans les Landes, les mouches de l'asperge sont très présentes sur les parcelles en arrêt de récolte. On note leur présence sur 35 ha dont 5 ha avec présence sur plus de 5 % des turions.

Dans le Blayais, les premières mouches de l'asperge ont fait leur apparition la semaine dernière sur 10 ha d'asperges vertes en récolte et non récoltées (plantations 2018) avec présence sur moins de 5 % des turions.

Evaluation du risque :

Nous sommes actuellement en période à risque : le vol est en cours dans les Landes et le Blayais, les femelles vont pondre au bas des tiges.

o Vers gris

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

La semaine dernière, sur les 2 sites de piégeage vers gris situés dans les Landes, seul un site a piégé (Solférino) : 3 *Agrotis ipsilon* et 6 *Agrotis segetum* ont été enregistrés. Aucun dégât n'a été signalé sur l'ensemble des secteurs suivis.

Seuil indicatif de risque : jeune turion en croissance.

o Rouille physiologique du turion

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Dans les Landes, on note la présence de rouille physiologique du turion sur une grande majorité des parcelles en cours de récolte (446 ha), avec moins de 5 % des turions touchés.

Dans le Blayais, la présence de la maladie est signalée sur 40 ha dont 25 ha avec plus de 5 % des turions touchés.

Evaluation du risque :

Les conditions climatiques humides de cette semaine sont favorables au développement de la maladie. Surveillez vos parcelles.

- ***Phytophthora megasperma***

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Dans les Landes, on note la présence de *Phytophthora* sur 5 ha en récolte (sur moins de 5 % des turions). Dans le Blayais, quelques traces de *Phytophthora* sont également visibles sur 3 ha en récolte.

- ***Stemphylium***

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Dans les Landes, on note la présence de taches de *Stemphylium* à la base des tiges sur 21 ha en végétation (les parcelles touchées sont les mêmes parcelles attaquées par les criocères).

Seuil indicatif de risque : parcelles en végétation.



***Stemphylium* sur asperge**
(Crédit Photo : C. LABROUCHE - COPADAX)

- **Adventices**

Dans les Landes, les adventices sont difficiles à contrôler notamment sur des parcelles d'asperges vertes en arrêt de récolte. On retrouve essentiellement la présence de datura, morelle, chénopode et renouée.

Carotte

- **Surface renseignée**

Pour la rédaction de ce bulletin, 960 ha de carottes primeurs ont été renseignés.

- **Etat sanitaire des cultures**

La pousse des carottes primeurs est plutôt lente. Les températures basses associées au manque d'eau ne sont pas des conditions optimales pour le développement des carottes.

Les feuillages sont globalement sains. De plus, l'assimilation des engrais apportés suite au débâchage des parcelles semble avoir permis une atténuation des hétérogénéités de développement du feuillage notées sur près de 60 ha les semaines précédentes.

La présence d'**adventices** reste le problème majeur dans les parcelles de carottes primeurs. On retrouve majoritairement la présence de pâturins, mourons, cardamines, séneçons, spergules, daturas, morelles, chiendent, renouées liserons, renouées persicaires et chénopodes. Des impasses techniques persistent, notamment avec la présence de morelles et renouées persicaires, car les stades des adventices peuvent être assez avancés au moment du débâchage (3 à 4 feuilles pour les dicotylédones). Sur plus de 50 % des surfaces, deux binages ont été réalisés.

Mais doux

- **Surface renseignée**

En Nouvelle-Aquitaine, les premiers semis de maïs doux ont débuté au cours de la première semaine d'avril (2 avril).

En 2019, environ 23 000 ha de maïs doux devraient être semés en Nouvelle-Aquitaine.

Cette semaine, environ 3 000 ha de maïs doux ont été renseignés. Les cultures vont du stade « semis » à « 2 feuilles ».

• Etat sanitaire des cultures

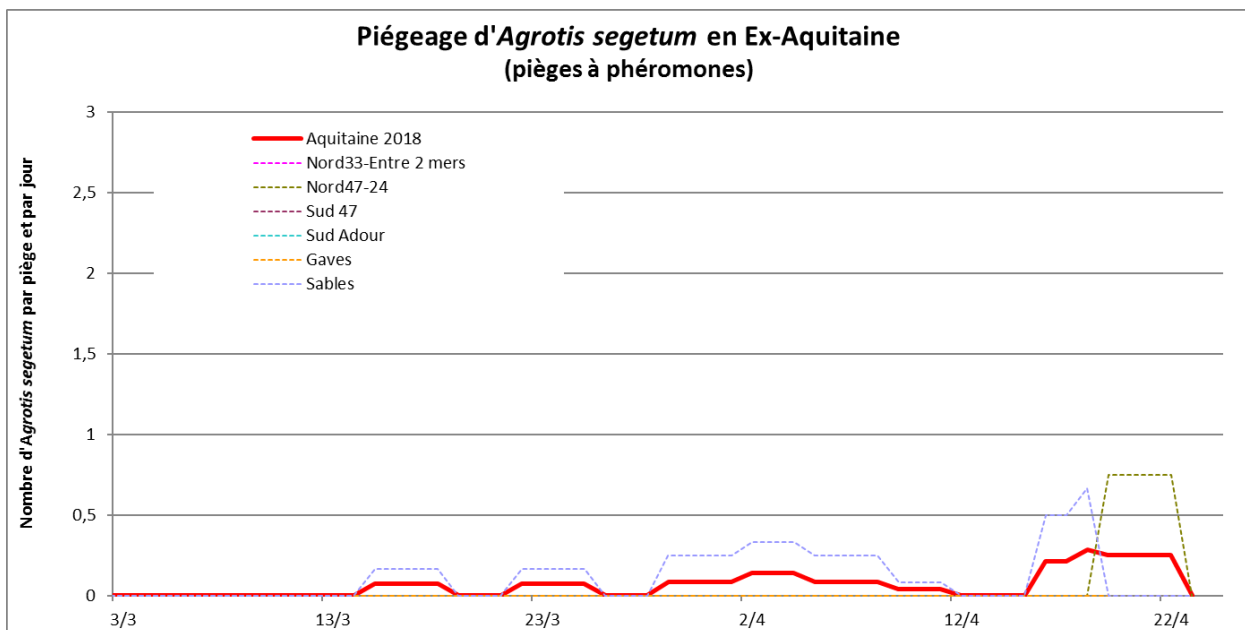
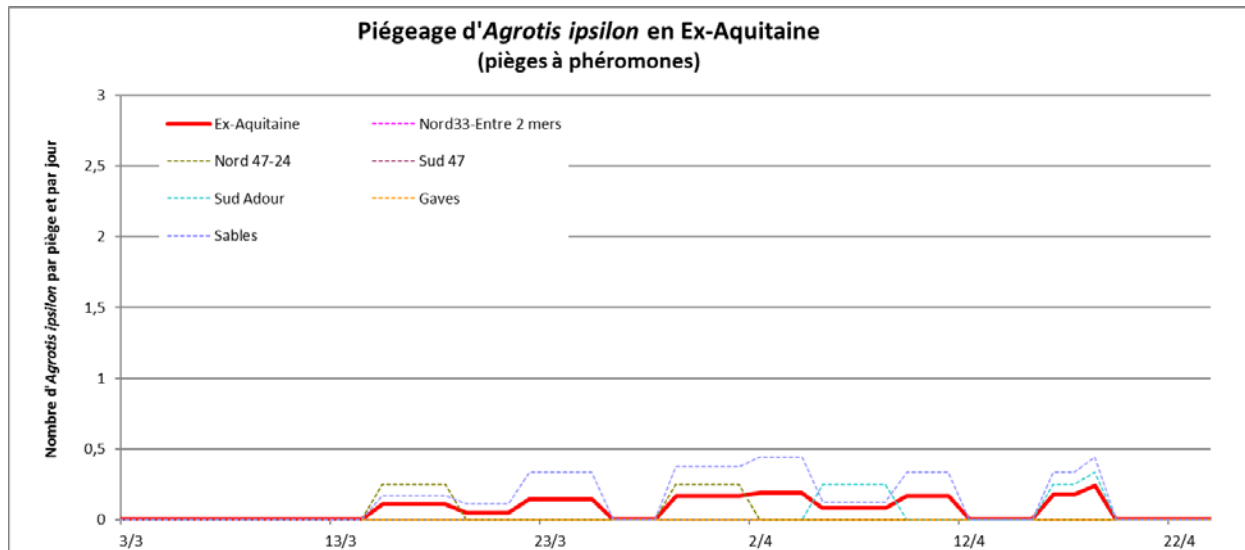
○ Vers gris

Situation en Nouvelle-Aquitaine :

Les pièges à phéromones vers gris ont été mis en place dès le début du mois de mars. Les premières captures ont été enregistrées le 18 mars, dans les Sables pour *Agrotis segetum* et dans le Nord 47 – 24 et les Sables pour *Agrotis ipsilon*.

A ce jour, le vol d'*A. ipsilon* a commencé dans le Nord 47 – 24, le Sud Adour et les Sables et le vol d'*A. segetum* est en cours uniquement dans le Nord 47 – 24 et les Sables.

Cette semaine, 3 *A. segetum* ont été capturés dans le Nord 47 – 24, aucune capture d'*A. ipsilon*.



Seuil indicatif de risque : jeune maïs, 2 feuilles à 8 – 10 feuilles.

Evaluation du risque :

Le maïs doux est sensible dès la levée et lorsque les chenilles sont présentes. Surveillez vos parcelles, notamment pour les secteurs où le vol est en cours.

Pour raisonner la lutte contre ce ravageur, il faut tenir compte :

- du **seuil indicatif de risque** qui est de 5 % de pieds attaqués ;
- du comportement des chenilles qui restent cachées dans le sol pendant le jour et sortent le soir et la nuit.

o **Autres bio-agresseurs**

Taupins : les premières attaques de taupins ont été signalées sur 26 ha en Lot-et-Garonne avec 10 à 15 % des pieds attaqués.

Sangliers : des dégâts de sangliers sont signalés sur 8 ha dans le secteur de Magescq, avec moins de 5 % de plantes attaquées.

o **Adventices**

Dans le secteur de Liposthey, on note une forte infestation de datura sur 20 ha.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Légumes de plein champ et d'industrie sont les suivantes :

Adar Blayais, Altus, Aquitaine Légumes Surgelés, AGPM Mais doux, Arvalis Institut du Végétal, Conserve France, Copadax, Coop Garonne, FDGDON 64, Fredon Aquitaine, GRCeta, Groupe Larrère, Invenio, Légum'Land, Lur Berri, Maisadour, Ombrière, Planète Végétal, Saga Végétal, Seretram, Soléal, Sonito, Sud Légumes, Unilet, Uniproledi, Vicampo

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".